

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 7 avril 2017

Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	14
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations :	14

Présents : DUMONT Gérard - FAYARD Jean-François – FOURNEL Audrey - JURY Gilles - MATHIEU Marie-Thérèse – MENIS Alexandre - MONGEVILLE Christophe – MONTERYMARD-GRAS Florence - MOULIN Emmanuel – MOULIN Martine – RANCON Raphaël – RIFFARD David - ROMEAS Frédéric - SAMUEL Béatrice

Secrétaire : MATHIEU Marie-Thérèse

Compte rendu du conseil municipal du 17 mars 2017

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 17 mars 2017 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Compte rendu approuvé.

1^{ère} délibération : affectation des résultats de fonctionnement 2016

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'affecter la somme de 99 700 euros à l'investissement et celle de 199 473,66 euros au fonctionnement pour 2017 pour le budget de la commune.

Proposition approuvée à l'unanimité.

2^e délibération : vote des taux des trois taxes directes locales

Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2017 les taux des trois taxes directes locales, à savoir :

- Taxe d'habitation : 8,36 %
- Taxe foncière sur le bâti : 12,36 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 72,36 %

Proposition approuvée à l'unanimité.

3^e délibération : approbation des budgets primitifs 2017 de la commune, du CCAS, de l'eau et de l'assainissement

Commune

Après délibération, Monsieur le Maire propose pour la Commune un budget équilibré de 674 000,00 € (fonctionnement) et de 574 926,00 € (investissement).

Budget approuvé par 13 voix pour et 1 voix contre.

CCAS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le CCAS bénéficie d'un budget primitif de 3 311,00 €.

Budget approuvé à l'unanimité.

Eau

Monsieur le Maire propose un budget primitif de 198 220,00 € (fonctionnement) et de 69 844,31 € (investissement).

Budget approuvé à l'unanimité.

Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le budget de l'Assainissement concerne le Bourg et propose un budget primitif équilibré de 21 795,00 € (fonctionnement) et de 10 405,25 € (investissement).

Budget approuvé à l'unanimité.

4^e délibération : suite à l'ouverture des plis concernant la consultation des travaux d'accessibilité au Bourg, détermination de l'entreprise retenue pour la réalisation de ces travaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la consultation du 6 mars dernier relative aux travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans le Bourg.

Après analyse de ces offres, il s'avère que l'entreprise Colas a présenté l'offre la plus intéressante à 39 524, 25 € HT, soit 47 429,10 € TTC.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil.

Accord à l'unanimité.

5^e délibération : suite à la négociation pour l'acquisition du tracteur, validation du fournisseur retenu et des caractéristiques du matériel

Monsieur le Maire rappelle la consultation par procédure adaptée.

Après analyse des offres, deux entreprises ont été retenues, et, après négociation, le choix s'est porté sur les Etablissements Thevenon à Aveizieux (42) pour un montant arrondi à 97 440 € TTC.

Validation votée à l'unanimité.

6^e délibération : validation du dossier d'adressage des voies du Bourg

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil pour valider le dossier d'adressage des noms des voies du Bourg.

Sollicitation approuvée à l'unanimité.

7^e délibération : demande de subvention « amendes de police » sur le projet d'aménagement du parking au Bourg

Monsieur le Maire rappelle que les amendes de police sont distribuées aux communes sous forme de subvention pour aménager, entre autres, un parking.

Notre commune pourrait ainsi bénéficier d'une subvention de 9 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter cette subvention.

Proposition approuvée à l'unanimité.